

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC400

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 24

À la fin de l'alinéa 77, substituer aux mots :

« préfet de »

les mots :

« représentant de l'État dans la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.